



Eaux-Puiseaux

Bulletin d'information n°4 d'avril 2021

Le mot du Maire



Chères Puisotines et chers Puisotins,

Le printemps avance à grands pas, les journées s'allongent et le soleil se montre plus chaleureux ; la tentation est grande d'en profiter davantage et les travaux de jardinage réclament davantage d'attention, profitons-en ! Cette manière de "re-sortir" n'efface pas les conséquences de toutes ces contraintes sanitaires que nous devons suivre, mais elle forme le prélude, espérons-le, à d'autres formes de liberté retrouvée que nous attendons avec impatience.

Les annonces gouvernementales nous laissent entrevoir des réouvertures prochaines mais progressives, la progression de la vaccination nous tire avec espoir dans ce sens ; n'oublions pas cependant que la vaccination ne protège pas à 100% et qu'une personne vaccinée peut toujours porter et transmettre le virus, il nous faut donc rester prudent, encore !

La vie communale, quoique largement entravée, continue de fourmiller, au travers des réunions de petits groupes de travail et de conseils municipaux ; ainsi qu'annoncé dans le bulletin précédent, des projets avancent : côté forêt, les projets d'exploitation et de route forestière se précisent, un programme d'entretien de voirie a été budgété et va être lancé, des solutions de réduction de vitesse proposées par le SLA (Service Local d'Aménagement du Département de l'Aube) seront bientôt testées dans la Grande rue, une décision d'amélioration et d'extension de l'éclairage public a été prise, le CCAS s'organise et continue sa veille, un groupe de pompiers se crée, se forme et s'équipe, un nouvel agent polyvalent prendra fonction au 1er mai, la communication vient de franchir une étape importante avec la création et la mise en service du site officiel de la commune.

Malgré le contexte peu favorable, ces actions prennent vie, l'ensemble de ces décisions ont été prises en conseil municipal, généralement en suivant les avis des commissions ; d'autres points de vue ont été plus discutés comme l'augmentation nécessaire du prix de l'eau, justifiée dans les pages suivantes, ou le maintien des taux d'imposition en l'état actuel ...

Je souhaite terminer cet édito en remerciant vivement toutes les personnes qui ont participé à ces travaux, élus et non élus ainsi que le personnel communal, pour la qualité de leur travail et leur investissement. Si quelques personnes s'intéressent à l'un des sujets évoqués, même occasionnellement, qu'elles n'hésitent pas à contacter la mairie, un élu ou tout autre membre d'une commission ... ce sera peut être le cas à l'occasion des prochaines élections en participant à la tenue des bureaux de vote ... rappelons que ces élections permettront de renouveler le Conseil Départemental et le Conseil Régional, les 20 et 27 Juin prochains.

Restez prudents, prenez soin de vous et de ceux qui vous entourent.

Le Maire d'Eaux-Puiseaux, Christophe LOUAULT

Permanences du secrétariat de Mairie

Heures d'ouverture

Les bureaux de la Mairie sont ouverts :

- le lundi après-midi de 16h à 19h
- le jeudi matin de 9h à 12h

En dehors des heures d'ouverture

Vous pouvez nous joindre :

- par message vocal au : 03 25 42 01 00
- par mail à : mairie.eaux-puiseaux@orange.fr
- par la **boîte à idées**, (à l'entrée de la Mairie)

Cartes de déchetterie



Certaines cartes de déchetterie n'ont pas encore été récupérées par leur propriétaire. Elles restent disponibles en Mairie aux heures d'ouverture des permanences, soit le lundi de 16h à 19h et le jeudi de 9h à 12h.

La présentation de cette nouvelle carte est obligatoire pour accéder à la déchetterie et l'ancienne carte n'est en principe plus acceptée.

Retirer votre carte est en outre l'occasion de mettre à jour vos coordonnées (n° de téléphone, adresse mail), pour permettre une communication optimale entre les habitants de la commune et leur Mairie.

Informations pratiques

Inscriptions sur les listes électorales :

Pour les nouveaux arrivants : il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour pouvoir voter lors des élections qui auront lieu cette année, il faut accomplir cette démarche au plus tard le 10 mai 2021.

Recensement :

Tout jeune français dès 16 ans doit se faire recenser à la mairie de résidence pour être convoqué à la « journée défense et citoyenneté » (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc.).



Nettoyage des tomettes de la nef et du chœur de l'église



L'entreprise de nettoyage des tomettes de l'église est intervenue plusieurs fois au cours du premier trimestre pour appliquer des couches successives de produit. Le résultat est déjà remarquable, y compris dans la nef où la vision rasante révèle l'aspect brillant des tomettes.

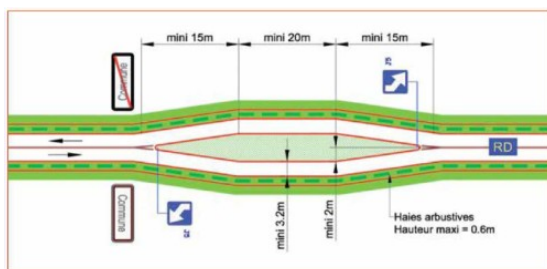
Dans la croisée du transept, les tomettes ont retrouvé leur couleur et leur éclat d'origine. Il en va de même pour le chœur, en pose cabochon, dont le contraste des tons a réapparu de manière accentuée.

Un beau travail, sérieux et efficace autant que faire se pouvait !

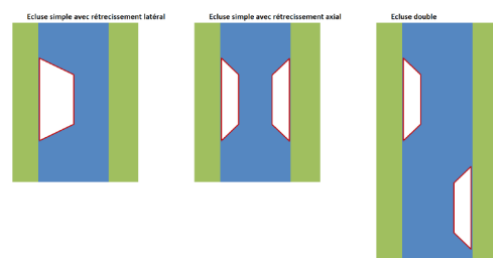
La sécurité dans le village

La sécurité dans le village et notamment le respect de la vitesse dans nos rues font partie de vos principales préoccupations et avaient pris une place importante dans notre « profession de foi ».

Le 23 février dernier, la municipalité a reçu monsieur Duquenois, chef du SLA d'Ervy-le-Chatel, pour envisager avec lui les solutions possibles à ce problème. Cette fructueuse rencontre nous a permis de remettre en question les hypothèses que nous avons cru plausibles et de nous faire expliquer le véritable état de l'art en la matière. En bref, l'idée de M. Duquenois est de contraindre les usagers à ralentir avant les deux entrées dans le village à l'aide de dispositifs parmi lesquels les « chicanes » ou les « écluses ».



Chicanes symétriques



Écluses simples ou double

Nous avons évoqué d'autres types de dispositifs (zone 30, ralentisseurs, plateaux surélevés). Lorsque notre réflexion aura été menée à terme, il est vraisemblable que nous opterons pour une période de test de 6 à 12 mois avec une délimitation de l'aménagement réalisée à partir de séparateurs modulaires lestés et assemblés selon une géométrie voisine des dimensions projetées.

Passée cette période probatoire, le bilan d'expérimentation permettra de savoir si l'expérience doit être reconduite avec ou sans adaptation, ou si la réalisation des aménagements en dur est envisageable, en lien avec les décisions budgétaires prises. Ces dispositions pourraient ensuite être appliquées aux autres voiries qui posent les mêmes problèmes.

Nettoyage de la forêt



Naguère, quelques illustres prédécesseurs de nos spécialistes des forêts avaient pris soin des plantations de jeunes arbres avec des protections plastiques ajourées dans les parcelles 24 et 34.

Quelques 15 ou 20 ans plus tard, une équipe d'une petite dizaine de volontaires a entrepris de retirer ces protections devenues obsolètes et d'en débarrasser la forêt.

En une matinée, par un temps fort heureusement clément, la plus grosse partie du travail a été effectuée.

Les protections plastiques ont été rassemblées en bottes au bord du chemin blanc, en attendant le prochain ramassage dans un camion, direction la déchetterie

Comme toujours, ce fut un plaisir d'écouter nos fins connaisseurs de la forêt, qui savent parler de leur passion et qui nous aident à comprendre comment ils la sentent et comment ils la vivent.

Atelier fait maison

C'est le samedi 6 mars dernier que s'est tenu le second atelier fait maison, à la salle des fêtes. Le thème cette fois-ci était la poudre pour lave-vaisselle.

A partir de produits simples (comme le bicarbonate) que l'on peut trouver au rayon droguerie, il est très facile et économique de fabriquer ce produit du quotidien indispensable.

Durant la fabrication, petits et grand transformés pour l'occasion en apprentis chimistes, se sont amusés à voir une mousse très froide monter, tant et plus, jusqu'à presque déborder des saladiers.

A la fin, les participants sont repartis avec leur préparation et un pot déjà rempli du détergent, qui s'avère extrêmement efficace.



L'éclairage public dans la commune

La dernière assemblée du Conseil municipal, réuni le 1^{er} avril dernier, a acté la décision de procéder aux travaux de mise à niveau du réseau d'éclairage public. Cette décision faisait suite à une analyse sur le terrain et à un relevé des « points noirs », travaux qui avaient été débattus en commission « Voirie ».

Les travaux vont porter sur 3 points du réseau :

- dans le virage de la rue de la Fontaine (à hauteur du n° 13)
- dans la rue Largentier (à hauteur du n° 10)
- dans la montée de la rue de l'église (à hauteur du n° 20)

Les règles suivantes s'appliquent désormais aux demandes relatives à ce type de travaux :

- d'une manière générale, un poteau sur deux doit être équipé d'un luminaire (si tel n'est pas le cas, les installations sont à la charge de la commune),
- lorsque des zones présentent un danger lié à la sécurité routière pour la population du fait d'un éclairage insuffisant ou absent, les installations sont à la charge de la commune,
- dans tous les autres cas, les installations sont à la charge du résident pétitionnaire.

La dernière assemblée du Conseil municipal a délibéré sur le budget annexe de l'eau.

La discussion qui a précédé cette délibération a porté sur les prévisions de coûts en progression, à savoir :

- l'augmentation du coût des travaux d'entretien du réseau,
- l'augmentation du coût des travaux d'amélioration du réseau,
- le respect des obligations réglementaires
 - les changements de compteurs,
 - les modifications des branchements en plomb,
 - les contrôles qualité,

Sur la base de ces éléments, le conseil municipal a décidé à l'unanimité l'augmentation du tarif de l'eau suivante : à compter de la prochaine campagne de relève des compteurs d'eau, à savoir juillet 2021, le prix de l'eau au mètre cube passera de 1,37 euros à 1,50 euros.



Cette augmentation a été pensée comme une nécessité, compte tenu du caractère inéluctable des prévisions et non pas comme une solution de facilité. Car nul ne peut contester la rigueur, le souci d'équilibre des comptes et la connaissance du réseau de notre fontainier, dont l'action passée et à venir contribue à elle seule au maintien du prix de l'eau à un niveau très bas, comparativement à celui des communes avoisinantes.

La réfection du toit de l'ancienne poste



Le toit de l'ancienne poste ne pouvait attendre le travail de réflexion sur l'avenir et la destination de ce bâtiment.

Une intervention a été nécessaire pour réparer les arêtiers et changer quelques tuiles car les infiltrations d'eau commençaient à en dégrader sérieusement l'intérieur.

C'est chose faite depuis quelques jours.

La communication

Le site internet

Cette semaine marque la publication du nouveau site internet officiel de notre commune. Nous nous devons d'avoir un site moderne, ergonomique et offrant une information complète et actualisée. Tourisme, état civil, patrimoine, associations, commerces, etc. on y retrouve toutes les informations utiles.

C'est une vitrine très importante qui vient compléter la présence numérique déjà engagée avec le site réalisé par M. Géhin et M. Euvrard.

La réalisation de ce site est le résultat d'un travail commencé dès l'été dernier et fourni par l'ensemble du Conseil Municipal, qui en a défini l'arborescence et alimenté les contenus.



Adresse URL du site : <https://www.eaux-puiseaux.fr>

Nous comptons sur vous pour faire vivre le site, en le consultant, en proposant de nouveaux sujets et en complétant ceux qui sont déjà développés. Vos remarques et suggestions seront étudiées avec la plus grande attention.



Chères Puisotines et chers Puisotins,

2020 s'est achevée avec les traditionnelles fêtes de fin d'année, et avec les circonstances actuelles, elles ont pris cette année une tournure particulière, avec de mauvaises nouvelles, mais aussi de bonnes... nous avons décoré nos maisons, orné notre village, rencontré ou communiqué avec nos proches, avec nos voisins... participé à l'ambiance de ces fêtes.

Quoiqu'il en soit, ne nous laissons pas malmener par ces conditions de vie qui changent très vite, nous demandant d'abandonner quelques libertés et restreignant nos penchants naturels pour les contacts directs...

Des choses sont possibles, certaines se sont réalisées, et, pour notre commune, les pages qui suivent en fournissent une belle illustration : les projets fourmillent et des groupes de travail se sont réunis malgré quelques entraves, ils ont travaillé et produit : je souhaite remercier vivement, élus et non élus, toutes les personnes qui ont participé à ces travaux ou œuvré à leur manière ; un grand merci aussi au personnel communal, Laure, Valérie, Christelle et Eric qui ont mis tout leur cœur à leur tâche.

La parution du bulletin a pris son rythme de croisière avec une fréquence trimestrielle.

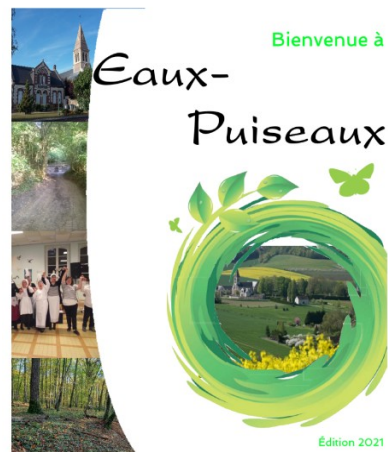
Là encore, nous sommes à votre écoute pour toutes observations ou propositions susceptibles d'en améliorer le contenu et l'intérêt qu'il peut présenter auprès des habitants de la commune.

Le livret d'accueil des nouveaux arrivants

Le contenu du livret a commencé à être examiné en détail lors d'une précédente réunion de la commission « Accueil-Animation-Culture ». Le parachèvement du site internet a contribué à enrichir le livret d'accueil au plan de l'information elle-même.

Reste à décider du design que l'on souhaite appliquer à cet ouvrage, en ayant à l'esprit qu'il doit refléter l'image de notre village : son cachet rural, son classicisme, sa sérénité.

Les questions de format, de reliure, de couverture, de qualité de papier restent à débattre.



Conseils de la Gendarmerie aux Puisotins



Les militaires de la COB de Bouilly sont amenés à constater fréquemment des cambriolages. La vigilance de tous est indispensable pour lutter contre les cambriolages. La solidarité de voisinage est essentielle.

Ensembles contre les cambriolages !

- **protégez** les accès de votre domicile. **Vérrouillez** les accès et **fermez** les volets. Pensez à un **éclairage** extérieur avec **détecteur** de présence. Équipez votre domicile d'une **alarme**,
- laissez des signes de **présence** dans votre domicile. **Évitez** de donner trop d'informations concernant vos déplacements sur les réseaux sociaux,
- **informez** votre voisinage et la Gendarmerie en cas d'absence prolongée. Le **voisinage** pourra faire « vivre » votre domicile (**relevé** de votre courrier, **ouverture** des volets...),
- **téléchargez** le formulaire du dispositif « opération tranquillité/vacances » sur le site de la gendarmerie nationale et déposez-le à la brigade locale,
- en cas de cambriolage, **ne touchez à rien** et appelez **immédiatement** la Gendarmerie par le 17.

À partir d'une enquête réalisée auprès des habitants de notre village dont la tranche d'âge était prioritaire, notre secrétariat de Mairie a pris contact avec les personnes qui souhaitaient se faire vacciner et leur a proposé une assistance pour la prise de rendez-vous et l'accompagnement vers le centre de vaccination. Du secrétariat de Mairie à l'ensemble de la municipalité, toutes et tous se sont trouvés à la manoeuvre.

Ce travail a permis de satisfaire tous les habitants qui avaient sollicité ce service.



Centre communal d'actions sociales

Le C.C.A.S. d'Eaux-Puiseaux s'est réuni le 9 avril 2021. Rappelons que sa mission consiste à étudier les possibilités d'aides diverses (alimentaires, vestimentaires, financières, ponctuelles d'urgence, etc.) et de faire connaître ces dispositifs aux personnes qui sont susceptibles d'en bénéficier.

Voici les coordonnées des membres de cette commission :

M. le Maire, Christophe LOUAULT, tél : 06 56 69 84 23
Mme Fabienne KUCHARSKI, tél : 06 37 40 82 28
Mme Catherine POURTIER, tél : 06 29 73 07 68
Mme Rita KOKÉ, tél : 06 81 89 92 63
Mme Isabelle PANIZZI, tél : 06 20 86 28 76

Mme Michèle CORNIAUX, tél : 06 23 61 77 69
Mme Isabelle PLUSQUELLEC, tél : 06 14 11 33 36
Mme Béatrice CHAMPAGNE, tél : 07 76 11 04 86
Mme Christelle LECOQ, tél : 06 67 39 66 29

Élections départementales et régionales

Les scrutins des élections départementales et régionales ont été fixés au 20 juin 2021 pour le premier tour et au 27 juin 2021 pour le second tour.

Rappelons que pour pouvoir voter lors de ces élections, il faut accomplir la démarche d'inscription au plus tard le 10 mai 2021.
(Renseignements en Mairie : lundi de 16h à 19h, jeudi de 9h à 12h.)

Par ailleurs, cette organisation de deux élections simultanées impose une double composition du bureau de vote. Nous sollicitons donc votre aide et votre disponibilité lors de ces deux dates pour la tenue d'un bureau de vote. Merci à vous par anticipation.



Notre Centre de Première Intervention

La situation sanitaire avait fortement perturbé l'installation de notre Centre de Première Intervention. Mais après avoir suivi trois sessions de formation au cours des tout derniers mois, (d'autres sessions sont prévues à court et moyen terme) et doté de ses lots d'équipement matériel (balisage, éclairage et sac de 1^{er} secours), le CPI est désormais opérationnel.

Sous le commandement de Laurent MATHIRON, chef du CPI, l'équipe des Sapeurs Pompiers d'Eaux-Puiseaux formée de Christelle LOUAULT, Laurence MATHIRON, Théo HOTTE et David LECOQ est désormais prête à intervenir **sur appel au 18**.

Le CPI est prêt à accueillir d'autres volontaires pour ce service d'abnégation, de disponibilité et de courage, c'est-à-dire tout ce qui en fait son honneur et sa noblesse. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Laurent MATHIRON au 06 10 39 32 75.

